

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Joanie Tremblay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1a6aac66cae54459508519ec>

Date d'obtention : 2020-09-04 16:23:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Seulement les intervenants des milieux scolaires (secondaire) ayant complété la formation et pour qui une entente a été conclue entre l'école et le service de police, peuvent utiliser cet outil. Cette méthode est bien détaillé dans la trousse et permet d'enligner nos interventions de la bonne manière et de la même manière.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai rassuré quant à l'intervention que je fais, les étapes à suivre et les choses à ne pas faire en cas de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne chercherai jamais à voir le contenu de leur téléphone cellulaire. Si j'ai des doutes d'une telle situation, j'agirais sur le champs en confisquant, de manière démontré dans le vidéo, le cellulaire de l'élève concerné. Je ne donnerai aucune information à des médias ou autres élèves de l'école, je m'assurerai que les échanges avec les élèves concernés resteront confidentielles pour le reste des élèves de l'école. Je serai prudente en cas d'acte malveillant de ne pas remplir le formulaire avec le jeune et de contacter le service de police suite à la démarche de la trousse SEXTO.